

Fort de France, le 13 mars 2023



Didier LAGUERRE
Maire de Fort-de-France

A

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
75008

Dossier suivi par : DR/MP
Cabinet du Maire

Objet: Demande d'adaptations législatives nécessaires aux démarches de recherche des responsabilités concernant le scandale du chlordécone en Martinique et Guadeloupe

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les Martiniquais.es et les Guadeloupéen.nes font face aux conséquences du scandale sanitaire du Chlordécone dont les effets sur la santé de nos populations et sur l'environnement sont chaque jour mis en lumière par différentes études toujours plus pertinentes et approfondies.

Au fil des années et depuis 1996 notamment, différentes procédures ont été mises en place afin de rechercher les responsables et obtenir réparation. En 2006, une demande en justice a été effectuée. En 2019, le rapport de la Commission parlementaire, co-présidée par Serge LETCHIMY et Justine BENIN, a permis de démontrer la responsabilité partagée de l'Etat, ainsi que de certains acteurs économiques et politiques. Aujourd'hui, le temps de la réparation pour l'ensemble de nos concitoyens est venu !

Pourtant, la récente décision des juges d'instruction reprenant les réquisitions du Parquet de Paris a statué sur un non-lieu. Elle aprofondément heurté nos populations, même si ces dernières veulent encore croire aux valeurs d'humanité et d'équité qui sous-tendent la justice.

Parmi les fondements de la décision des deux juges d'instruction, l'un des arguments avancés est celui de la prescription des faits invoqués. Toutefois, la production et l'utilisation à grande échelle du chlordécone s'est poursuivie dans les Antilles par dérogation, alors même qu'il était interdit par l'OMS et que ses

effets cancérigènes étaient connus de tous, notamment pour ceux qui l'utilisaient au quotidien, les salariés agricoles.

Au regard de cet « écocide » dont les conséquences dans nos régions perdurent sur la vie humaine et animale, sur la flore, la faune, les sols et les eaux, plusieurs mouvements politiques et citoyens ont dénoncé et dénoncent encore ce véritable déni de justice.

L'utilisation de ce produit dangereux, la contamination de nos sols et la pollution induite dans l'eau potable distribuée à toute la population avec la complicité de certains acteurs, ne doit pas rester impunie alors que nous devons en subir les conséquences aujourd'hui et pour des centaines d'années.

Les citoyens ne peuvent se contenter d'une qualification par la Justice, de comportements « asociaux de certains acteurs économiques de la filière, des pouvoirs publics, des administratifs et des politiques.. ». Ils exigent une identification des responsabilités, des mises en cause, des condamnations et des réparations.

Monsieur le Président, dans le cas d'un tel « écocide » où les conséquences sanitaires perdureront pour des centaines d'années et à l'instar d'autres problématiques telles que l'amiante, je souhaite que des mesures législatives soient étudiées et portées par le gouvernement afin que les preuves pénales des faits dénoncés, commis 15 ou 30 ans avant le dépôt des plaintes, puissent être rapportées, permettant ainsi la levée des prescriptions.

Par ailleurs, nos populations restent dans l'attente de la mise en place, par l'Etat, d'un programme de mesures pour la réparation, inscrit dans une loi cadre sur une quinzaine d'années, au minimum.

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien afin que les moyens juridiques qui existent soient utilisés et adaptés afin de rendre justice aux personnes exposées et aux populations de Martinique et de Guadeloupe.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes meilleures salutations,

